

[Accueil](#)

[Services](#)

[Vie associative - Lorient Asso](#)

[Maison des Associations Jean Le Coutaller](#)

[Mises à disposition de locaux](#)

Mises à disposition de locaux

La prochaine commission de gestion des locaux associatifs se réunira en novembre.

Date limite de dépôt des demandes : **le 15 octobre 2024.**

Conformément aux termes de la [charte d'engagements réciproques signée en 2008](#), la Ville de Lorient s'engage, dans la mesure de ses possibilités, à soutenir les associations en leur apportant, en temps voulu, des moyens nécessaires à leur fonctionnement. Cela peut se traduire par la mise à disposition de locaux nécessaires au fonctionnement et aux activités des associations.

La commission de gestion de locaux associatifs se réunit 2 fois par an pour statuer sur les dossiers déposés.

Procédure et formulaire de demande

[Procédure pour l'attribution de locaux](#) 116 ko

Mise à jour en avril 2024
